

# COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2006

### Exercice 2005

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des Statuts, nous vous avons invité en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les activités et les résultats de votre société durant l'exercice 2005.

Les avis de convocation ont été publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux quotidiens selon les conditions prévues par les statuts et les réglementations légales.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2005.
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2005.
- 3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2005.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2005.
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2005.
- 6) Franchissement de seuils de participations.
- 7) Fixation des jetons de présence des administrateurs.
- 8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2005.
- 9) Nomination du commissaire aux comptes.
- 10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2005.
- 11) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2005.
- 12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2005.

## **PREAMBULE**

L'année 2005 a été marquée par des conditions de marché assez difficiles. En effet, le secteur des matériaux de construction a été pénalisé par une stagnation des investissements immobiliers et touristiques.

Malgré cette récession, le Comptoir National Tunisien a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 37.601.218,927 dinars consolidant ainsi le chiffre réalisé en 2004. Ce qui représente une performance.

## **LE SECTEUR**

Le secteur du bâtiment n'a pas connu au cours de l'exercice 2005 le développement escompté. En effet, le recul des résultats dans les secteurs immobiliers et touristiques a engendré un ralentissement des investissements dans ces secteurs, principaux consommateurs de matériaux de construction.

Les matériaux de base, à savoir le ciment et le fer à béton, demeurent encore soumis au régime de la taxation et de l'homologation des prix. Les marges bénéficiaires y afférentes demeurent encore très faibles.

Renouvelant sa performance de 2004, le Comptoir National Tunisien est classé pour la deuxième année consécutive premier client d'El Fouladh.

La majoration du taux de la T.V.A appliquée pour les ventes du secteur de gros de bois et des matériaux de construction pour les clients non assujettis à la T.V.A est de nature à défavoriser le secteur de gros par rapport au secteur de détail qui dispose pratiquement des mêmes sources d'approvisionnement.

Les autorités ont été sensibilisées et une réforme de la loi de distribution est en cours de préparation

## **EXPLOITATION**

L'année 2005 a été marquée notamment par la consolidation du chiffre d'affaires, par l'amélioration des résultats et par la poursuite des investissements programmés. Ces investissements ont atteint en 2005 la valeur de 329.109,152 dinars. La marge brute d'autofinancement "cash flow" est en nette progression et a atteint 1.724.372,607 dinars.

Les résultats de l'exercice 2005 sont les suivants:

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 a atteint: .....	37.601.218,927
contre en l'exercice 2004 : .....	37.574.175,350
Les résultats avant impôt s'élèvent à : .....	1.450.698,172
contre en l'exercice 2004 : .....	951.797,015
Les résultats nets de l'exercice après impôts sont : .....	1.120.422,320
contre en l'exercice 2004 : .....	636.483,690
Le résultat reporté de l'exercice 2004 s'élève à: .....	120.091,380

L'évolution des capitaux propres avant résultat de l'exercice et des dividendes est détaillée selon le tableau suivant:

<b>EXERCICES</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Capitaux Propres	10.119.350,919	10.567.525,647	10.973.609,337
Dividendes	288.000,000 soit 1,000/action	230.400,000 soit 0,800/action	230.400,000 soit 0,800/action

Le "Tableau comparatif des soldes intermédiaires de gestion 2004/2005" se présente comme suit:

<b>LIBELLES</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>DIFFERENCES</b>	<b>VAR. %</b>
Ventes de marchandises	37.574.175,350	37.601.218,927	27.043,577	0,07
Coût d'achat des marchandises vendues	-33.441.518,351	-33.255.077,140	186.441,211	-0,56
<b>Marge Commerciale</b>	<b>4.132.656,999</b>	<b>4.346.141,787</b>	<b>213.484,788</b>	<b>5,17</b>
Production de l'exercice	31.231,489	70.216,978	38.985,489	124,83
Consommation de l'exercice	-737.100,397	-797.506,618	-60.406,221	8,20
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>3.426.788,091</b>	<b>3.618.852,147</b>	<b>192.064,056</b>	<b>5,60</b>
Charges de Personnel	-1.457.004,978	-1.419.711,586	37.293,392	-2,56
Impôts et Taxes	-110.964,449	-120.567,649	-9.603,200	8,65
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>1.858.818,664</b>	<b>2.078.572,912</b>	<b>219.754,248</b>	<b>11,82</b>
Autres Produits Ordinaires	95.209,650	507.681,625	412.471,975	433,22
Produits de Placement	47.144,250	56.389,400	9.245,150	19,61
Charges Financières	-547.229,913	-587.995,478	-40.765,565	7,45
Dotations aux Amortissements & Provisions	-502.145,636	-603.950,287	-101.804,651	20,27
Impôts / Bénéfices	-315.313,325	-330.275,852	-14.962,527	4,75
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>636.483,690</b>	<b>1.120.422,320</b>	<b>483.938,630</b>	<b>76,03</b>

Les produits de placement ont atteints 56.389,400 dinars provenant des revenus des titres de placement.

Les investissements de l'exercice 2005 s'élèvent à 329.109,152 dinars ventilés comme suit :

▪ Constructions et A.A.I / Constructions .....	221.340,367
▪ Matériels de Transport .....	53.527,120
▪ Equipements de Bureaux .....	10.260,977
▪ Matériel et Outillage .....	43.980,688

### **ACTIVITES DES SOCIETES DU GROUPE**

La Société Tunisienne de l'Industrie du Bois "S.T.I.B" continue son activité de placement.

Tenant compte de la conjoncture, l'assemblée générale ordinaire de la société IMMOBILIERE 2001 a décidé de limiter l'activité de la société.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Notre effectif au 31 décembre 2005 s'élève à 138 employés.

Les charges de personnel pour l'an 2005 se sont élevées à: ..... 1.419.711,586  
contre en 2004 : ..... 1.457.004,978

Le solde des prêts et avances au personnel en numéraire et marchandises s'élève au 31/12/2005 à : ..... 179.260,413

### **CONVENTIONS SE RAPPORTANT A L'ARTICLES 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Le conseil d'administration vous communique la convention suivante qui est soumise à votre approbation :

- Des frais de siège d'un montant de cinq mille dinars pour l'exercice 2005 avec une augmentation annuelle cumulative de 5% sont facturés par la société CNT à la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois.
- Des frais de siège d'un montant de Trois mille dinars pour l'exercice 2005 avec une augmentation annuelle cumulative de 5% sont facturés par la société CNT à la Société Immobilière 2001.

## **FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION**

Le Comptoir National Tunisien a été informé des franchissements des seuils suivants:

- Monsieur Mohsen SELLAMI a franchi le seuil de 10%
- La société PLYBOIS a franchi le seuil de 5%

## **EVOLUTION DE LA SITUATION BOURSIERE**

Les actions du Comptoir National Tunisien n'étant pas cotées en bourse, elles ne présentent pas une fréquence régulière de transaction et cotation. La dernière transaction a été réalisée au cours de vingt-deux dinars.

## **CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les conditions d'accès à l'assemblée générale ordinaire sont conformes à celles prévues par le code des sociétés commerciales.

## **EVOLUTIONS DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005
CHIFFRE AFFAIRES HT	25.693.901,664	22.940.953,826	28.636.787,879	37.574.175,350	37.601.218,927
BENEFICE NET	557.648,150	248.060,229	736.174,728	636.483,690	1.120.422,320

## **PROPOSITIONS**

Le Conseil d'Administration vous propose:

- 1 - La répartition des résultats comme suit :

BENEFICE NET .....	1.120.422,320
+ RESULTAT REPORTE 2004.....	+120.091,380
	=1.240.513,700
DIVIDENDE 16 % soit Drs.0,800 par action .....	-230.400,000
	=1.010.113,700
RESERVES NON STATUTAIRES..... -813.097,517	
RESULTAT REPORTE 2005 .....	=197.016,183

Le dividende d'un montant de Drs 0,800 par action sera mis en paiement à partir du lundi 17 juillet 2006 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

2- De bien vouloir approuver les états financiers et les conventions de l'exercice 2005 et les comptes de la société dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties et d'en donner quitus aux membres du Conseil d'Administration en fonction durant l'exercice 2005.

3- Tenant compte de la proposition du comité d'audit, il sera proposé à l'assemblée la nomination de monsieur Raouf Ghorbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Enfin à la lecture de ces résultats, nous tenons, en votre nom, à féliciter l'ensemble de l'équipe du Comptoir National Tunisien et nous leur prodiguons nos encouragements pour l'amélioration continue et la consolidation des fondamentaux du Comptoir National Tunisien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN**  
**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A**  
**L'A.G.O DU 18 JUIN 2005**



**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport de gestion du groupe, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les dits rapports, les conventions qui y sont indiquées, ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2004 tels qu'ils lui ont été présentés. L'assemblée approuve aussi les états financiers consolidés du groupe arrêtés au 31/12/2004, ainsi que les rapports du commissaire au compte se rapportant au groupe.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de l'Astrée de son mandat d'administrateur. L'Astrée ayant été représentée par Monsieur Hammadi HACHICHA, gestionnaire avisé et doté d'une grande expérience, l'Assemblée regrette cette démission.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2004, confirme le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2004 fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/06/2004 à dix mille dinars et décide d'allouer aux administrateurs la somme de dix mille dinars au titre des jetons de présence pour l'exercice 2005.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la constatation en comptabilité d'un montant de 36.902,483 dinars, viré du compte "128: modification comptable affectée au résultat" au compte "1181: réserves non statutaires", et cela pendant l'exercice 2003.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats selon la proposition qui lui a été soumise, à savoir:

BENEFICE NET .....	636.483,690
+ RESULTAT REPORTE 2003.....	+114.007,690
	=750.491,380
DIVIDENDE 16 % soit Drs.0,800 par action .....	-230.400,000
	=520.091,380
RESERVES NON STATUTAIRES..... -400.000,000	
RESULTAT REPORTE 2004 .....	=120.091,380

Le dividende d'un montant de Drs.0,800 par action sera mis en paiement à partir du lundi 18 juillet 2005 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.



### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs, les personnes physiques et morales suivantes:

- Monsieur Mohsen SELLAMI
- Société STRAMICA représentée par Monsieur Mahmoud SELLAMI.
- Société PLYBOIS représentée par Monsieur Khaled SELLAMI

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.